



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Pyrénées-Orientales

## FICHE DE POSTE

# Enseignant dans le cadre du DAR (Dispositif d'autorégulation) au sein d'une école

<b><u>Localisation</u></b>	Ecole Pierre de Coubertin à Perpignan
<b><u>Profil</u></b>	Enseignant non spécialisé mais ayant une expérience ou des connaissances dans le champ des troubles du neurodéveloppement Expérience en dispositif inclusif appréciée
<b><u>Cadre de fonctionnement</u></b>	<p>L'installation d'un dispositif d'autorégulation dans l'école est destinée à accompagner l'inclusion des élèves avec un trouble du neurodéveloppement dans leur scolarisation au sein des classes de l'école élémentaire.</p> <p>Afin d'augmenter la capacité à être calme et investi, de réduire les troubles du comportement et d'aider les élèves à devenir aussi autonomes que possible dans leurs apprentissages, une équipe médicosociale est implantée au sein de l'école et coopère au quotidien avec l'équipe enseignante.</p> <p>Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves orientés vers le dispositif d'autorégulation sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'apprentissage de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les enseignements.</p> <p>Pour ce faire, un enseignant dit d'autorégulation est nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école.</p>

<p><b><u>Organisation</u></b></p>	<p>L'enseignant d'autorégulation dispense son enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dans la salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles ou en petits groupes ;</li> <li>▪ dans les autres classes de l'école en co-enseignement ;</li> <li>▪ dans les autres classes, en suppléance temporaire, pour permettre à un enseignant d'une classe de conduire une activité individuelle avec un élève bénéficiant du DAR</li> </ul> <p>La démarche d'adaptation concerne chaque enseignant des classes ordinaires, s'effectue avec l'aide de l'enseignant d'autorégulation et en partenariat avec les éducateurs de l'équipe médico-sociale.</p>
<p><b><u>Missions</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'enseignant d'autorégulation contribue, au sein de l'école, à la cohérence des actions des différents professionnels et établit un calendrier de concertations, au côté de la direction de l'école.</li> <li>▪ Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>▪ Il réalise avec l'enseignant de chaque classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe médicosociale réalise les évaluations comportementales), en lien avec l'ERSH.</li> <li>▪ Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médicosocial) le PPI (projet pédagogique individualisé ou projet personnalisé d'intervention) qui articule le projet individualisé d'accompagnement (PIA) et le projet personnalisé de scolarisation (PPS).</li> <li>▪ Il prend en charge, à certains moments de la journée, les élèves relevant du DAR au sein de la salle d'autorégulation. Ces activités peuvent être conduites individuellement avec l'un de ces élèves pour un soutien spécifique ; ou avec un petit groupe d'enfants comprenant d'autres élèves du DAR et/ou d'autres élèves de l'école, selon une organisation et des objectifs définis au sein de l'équipe enseignante.</li> <li>▪ Il est régulièrement amené à suppléer l'enseignant de la classe, afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou des interventions ciblées avec un élève du DAR ou un petit groupe de ces élèves.</li> <li>▪ Il veille en permanence à l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe médicosociale et les enseignants de l'école.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il transmet des comptes rendus d'observation à la personne chargée de la supervision.</li> <li>▪ Comme les autres membres de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.</li> <li>▪ Il participe à la conception, à l'élaboration ou à l'adaptation des supports pédagogiques, rendus nécessaires pour répondre aux besoins des élèves, tant en salle d'autorégulation qu'en classe ordinaire.</li> </ul>
<p><b><u>Compétences et qualités requises</u></b></p>	<p>Aptitudes indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.</li> <li>- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs.</li> <li>- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive d'accessibilité universelle.</li> <li>- Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel partagé.</li> <li>- Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves.</li> <li>- Avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes.</li> <li>- Avoir le sens de la communication et du contact.</li> <li>- Montrer un intérêt pour les troubles du neurodéveloppement et s'engager à acquérir des connaissances dans ce domaine en participant notamment à des actions de formation : formations continues de l'Education Nationale, formations spécifiques organisées en commun avec les membres de l'équipe médicosociale, autoformation, veille documentaire, etc.</li> </ul>
<p><b><u>Obligations réglementaires de service</u></b></p>	<p>24 heures d'enseignement hebdomadaires et 108h annuelles consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.</p>
<p><b><u>Conditions de recrutement</u></b></p>	<p>Poste incompatible avec un temps partiel.</p>

<p><b><u>Régime</u></b> <b><u>indemnitaire</u></b></p>	<p>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Indemnité poste particulier</li><li>• REP</li><li>• ISAE</li><li>• Enseignement spécialisé</li></ul> <p>Pour toutes questions concernant la rémunération, contacter le service de la DRHE : <a href="mailto:ce.dsden66drhe@ac-montpellier.fr">ce.dsden66drhe@ac-montpellier.fr</a></p>
--	---

**Contacts :**

Mme RONDINI – IEN ASH

[ce.ien66ash@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ien66ash@ac-montpellier.fr)

Secrétariat de circonscription : Mme CAYRE Virginie - 04 68 66 28 16

M. KHEDMI – IEN CIRCONSCRIPTION PERPIGNAN 1

[ce.ien66perpignan1@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ien66perpignan1@ac-montpellier.fr)

Secrétariat de circonscription : Mme GUILLEM Christiane - 04 68 66 28 47